

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 29 novembre 2018 à 19h00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Denis Boutin
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur incendie et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée assistent également à cette séance.

Sont aussi présents à cette séance:

M. Gino Fortier, chef de caserne de Sainte-Justine
M. Gaétan Chabot, chef de caserne de Saint-Cyprien
M. Christian Chabot, Maire de la municipalité de Sainte-Justine
M. Marcel Bégin, conseiller municipal pour Saint-Camille-de-Lellis

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

119-11-18

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 29 novembre 2018 tel que modifiée.

Voir les points ajoutés au Varia (8.1 à 8.6)

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 24 octobre 2018**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Acceptation des comptes à payer - novembre 2018**
- 5 - AFFAIRES COURANTES**
 - 5.1 - RÉOLUTION, ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 05-2018 - ALLOCATION DES ÉLUS POUR PRÉSENCES AUX RENCONTRES**
 - 5.2 - RÉOLUTION, ADOPTION DE LA DÉPENSE POUR ÉQUIPEMENTS DU CAMION DE SERVICE**
 - 5.3 - RÉOLUTION, ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LES POMPIERS**
 - 5.4 - RÉOLUTION CHANGEMENT AU CALENDRIER RENCONTRE**

DÉC. 2018

5.5 - RÉSOLUTION - CALENDRIER DES RENCONTRES 2019

5.6 - RÉSOLUTION, ADOPTION PROCÉDURE D'ENTRAIDE
MUNICIPALITÉS HORS RÉGIE ET HORS MRC

6 - LÉGISLATION

6.1 - ABROGATION RÈGLEMENT 01-2018 DE LA RÉGIE

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - Lettre Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

7.2 - Lettre envoyée aux municipalités - résolution, acceptation budget régie 2019

8 - VARIA

8.1 - Équipement prêté à la régie par les municipalités lors d'intervention

8.2 - Souper de Noël - proposition de repas

8.3 - Offre de services - pratique pompiers

8.4 - Entente CAMBI

8.5 - Embauche d'un pompier pour l'équipe de Sait-Cyprien

8.6 - Liste détaillée des sorties des pompiers

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

120-11-18

3.1 - Séance ordinaire du 24 octobre 2018

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS BOUTIN APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 24 octobre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

121-11-18

4.1 - Acceptation des comptes à payer - novembre 2018

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 11-2018 préparée par Mme Émilie Goudreault, représentante de la régie, en date du 26 novembre 2018 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : 69,489.72 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 11-2018 telle que présentée. Le total des comptes pour novembre 2018 s'élève à 69,489.72 \$.

QUE le secrétaire-trésorier, M. André Ferland soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 11-2018.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

122-11-18

5.1 - RÉSOLUTION, ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 05-2018 - ALLOCATION DES ÉLUS POUR PRÉSENCES AUX RENCONTRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du 24 octobre 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement no. 05-2018 intitulé "Allocation des élus pour présence aux rencontres" a été adopté le 24 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte le règlement 05-2018 relativement aux allocations des élus pour présences aux rencontres;

QU'UN montant de 50\$ par rencontre sera remboursé pour chaque présence d'un élu à une rencontre du conseil.

QU'un montant de 0,44\$/km soit autorisé pour les frais de déplacements des membres du conseil aux rencontres de la RISEDE.

Voir copie complète du règlement 05-2018 qui fait parti intégrante de cette résolution en annexe

ADOPTÉE

123-11-18

5.2 - RÉOLUTION, ADOPTION DE LA DÉPENSE POUR ÉQUIPEMENTS DU CAMION DE SERVICE

ATTENDU QUE le total du coût des équipements est inférieur à 25 000\$;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont disponibles dans le budget 2018;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise le directeur général de la régie, M. Pierre Morneau, à procéder au déplacement de la somme suivante: 8 341,62\$ dans le poste budgétaire no. 02-220-00-454 vers le poste 02-220-00-640-00;

QUE soit déplacé la somme suivante: 6 408,49 dans le poste budgétaire no. 02-220-00-455 vers le poste 02-220-640-00;

QUE soit négocié de gré à gré les soumissions pour l'achat des équipements nécessaires pour l'utilisation du camion de service. Le coût total de l'équipement s'élève à 14 750,11\$ taxes nets

QUE soit acheté chez le fournisseur GYRO TECH les équipements suivants: lumière, gyrophare, console centrale, coffres 2x sur la boîte arrière, toile sur les coffres, support de tablette et base pour pivoter pour un montant de 10 447,31\$ taxes nets;

QUE soit acheté chez le fournisseur Imprimerie Appalaches le lettrage pour l'identification du camion de services pour un montant total de 465,32\$ taxes nets;

QUE soit acheté chez le fournisseur Orizon Mobile le radio et le répéteur pour un montant total de 3 837,48\$ taxes nets.

ADOPTÉE

124-11-18

5.3 - RÉOLUTION, ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 prévoit l'achat de vêtements et

d'équipements pour les pompiers;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise M. Pierre Morneau à faire l'achat de 3 habits de combat chez le soumissionnaire le plus bas pour un montant maximal de 5 695\$ taxes nets.

ADOPTÉE

125-11-18

5.4 - RÉOLUTION CHANGEMENT AU CALENDRIER RENCONTRE DÉC. 2018

CONSIDÉRANT QUE la rencontre régulière du mois de décembre 2018 du conseil d'administration de la RISEDE devait se tenir le jeudi 27 décembre 2018 et que les membres seront en vacances pour la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) déplace la rencontre de séance ordinaire du 27 décembre 2018 au 20 décembre 2018 à 17h00

ADOPTÉE

126-11-18

5.5 - RÉOLUTION - CALENDRIER DES RENCONTRES 2019

CONSIDÉRANT QUE selon les règles de régie interne de la RISEDE, il est statué que les rencontres de séances ordinaires se tiennent le dernier jeudi de chaque mois;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) tiennent les rencontres de séances ordinaires de l'année 2019 aux dates suivantes:

31	janvier	2019
28	février	2019
28	mars	2019
25	avril	2019
30	mai	2019
27	juin	2019
25	juillet	2019
29	août	2019
26	septembre	2019
31	octobre	2019
28	novembre	2019
26 décembre	2019	

ADOPTÉE

127-11-18

5.6 - RÉOLUTION, ADOPTION PROCÉDURE D'ENTRAIDE MUNICIPALITÉS HORS RÉGIE ET HORS MRC

CONSIDÉRANT QU'une procédure est déjà établie par la MRC des Etchemins concernant l'entente d'entraide entre les municipalités sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) utilise et adapte la procédure d'entraide proposée par la MRC pour conclure des ententes avec

les municipalités qui sont en dehors de la régie et en dehors de la MRC des Etchemins.

(voir procédure en annexe, qui fait partie intégrante de cette résolution)

ADOPTÉE

6 - LÉGISLATION

128-11-18

6.1 - ABROGATION RÈGLEMENT 01-2018 DE LA RÉGIE

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, une régie ne peut créer et/ou se prévaloir d'un règlement incendie;

ATTENDU QUE ce règlement doit être créé et adopté par chacune des municipalités faisant partie prenante de la Régie des incendies du Secteur des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS d'abroger le règlement 01-2018 intitulé: "Règlement sur la prévention des incendies" par la régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

QUE M. Pierre Morneau, directeur de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, sera mandaté pour appliquer le règlement incendie qui sera adopté dans chacune des municipalités faisant partie de la RISEDE.

ADOPTÉE

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - Lettre Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Acceptation du règlement d'emprunt pour l'achat du camion de service par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

7.2 - Lettre envoyée aux municipalités - résolution, acceptation budget régie 2019

Voir document en pièce jointe de ce point

8 - VARIA

8.1 - Équipement prêté à la régie par les municipalités lors d'intervention

M. Réjean Bédard soulève le fait que lors d'intervention, de l'équipement municipal, tel que de la machinerie lourde, peut être demandé par les pompiers. M. Pierre Morneau suggère que la tarification pour location d'équipement de la part de la Régie des incendies aux municipalités soit basée sur la tarification du ministère des transports de Québec. Une proposition de grille tarifaire sera présentée dans une rencontre subséquente.

8.2 - Souper de Noël - proposition de repas

Il est convenu d'un commun accord que la Régie des incendies invite les membres de la brigade des incendies pour partager un repas de Noël. Nous irons souper au Restaurant le Camillois, le 20 décembre 2018, à 18h. Une consommation par employé sera offerte. Mme. Émilie Goudreault enverra l'avis de modification aux pompiers.

129-11-18

8.3 - Offre de services - pratique pompiers

M. Stéphane Royer, préventionniste pour la MRC des Etchemins, a proposé à M. Pierre Morneau une formation concernant les dangers pour les pompiers lors d'intervention sur un site agricole.

ATTENDU QUE la formation, la sécurité des employés ainsi que la qualité des services d'urgence pour la population sont prioritaires pour les membres du conseil de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS d'autoriser la formation de 5 membres de la brigade des pompiers pendant l'année 2019 pour la formation sur les mesures de sécurité en zone agricole. Un montant maximal de 3000\$ sera octroyé pour cette formation.

ADOPTÉE

8.4 - Entente CAMBI

M. Pierre Morneau a discuté avec les ambulanciers de CAMBI et proposera une entente d'entraide afin que ceux-ci puissent être contacté au besoin pour s'assurer de l'état physique des pompiers lors d'interventions plus risquées (durée, conditions climatiques difficiles, manoeuvres risquées, etc.) M. Morneau nous reviendra avec un document écrit avant de le présenter pour conclure l'entente.

8.5 - Embauche d'un pompier pour l'équipe de Sait-Cyprien

M. Pierre Morneau nous informe qu'une demande a été fait de la part de M. Kevin Bernard, à l'effet de faire partie de l'équipe de pompiers dans la municipalité de Saint-Cyprien, pour la Régie des incendies. Celui-ci avait été engagé il y a quelques années, mais n'avait pas complété sa formation de Pompier 1, qui avait été payée par la municipalité à ce moment. Les membres du conseil de la RISEDE considèrent que M. Bernard devra suivre sa formation Pompier 1 et en déboursier les frais pour être engagé pour la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins puisque celle-ci avait déjà été payée.

Voir contrat et conditions d'embauche au dossier des ressources humaines au siège social de la RISEDE.

8.6 - Liste détaillée des sorties des pompiers

Mme Marielle Lemieux, présidente, souligne que le conseil de sa municipalité aimerait obtenir une liste des sorties des pompiers, par mois, séparée par municipalité. Comme M. Morneau doit soumettre un rapport annuel détaillé à la MRC au mois de janvier, celui-ci sera transmis aux municipalités au même moment.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

130-11-18

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20h20.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

André Ferland, secrétaire-trésorière